

CTL Rapport d'activité 2014, Budget, Formation du 19 mars 2015 Déclaration liminaire

Luxleaks, Swissleaks, estimation d'une fraude à la TVA colossale, fraude (60 à 80 milliards d'euros en France, 1000 milliards d'euros en Europe) jugée insupportable par les populations..., tout plaide pour que la DGFIP et les services de recherche soient enfin jugés prioritaires.

Le contexte actuel devrait se traduire par une véritable reconnaissance et par un renforcement des moyens (humains, juridiques et matériels) de la sphère du contrôle fiscal et, en particulier, de la DNEF.

L'actualité de la DGFIP montre un tout autre visage. ...

Parmi les chantiers d'actualité, figure la «revue des missions». Ce processus vise de facto à organiser le repli des moyens de l'État. Ce repli s'inscrit dans le cadre de la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques qui prévoit la baisse des moyens à «Bercy». Cette baisse risque même d'être plus importante que prévue du fait des conséquences des mesures «anti-terroristes» sur la DGFIP.

Rappelons que 80 créations d'emplois sont prévues au ministère (dont 70 à la douane) en 3 ans ainsi qu'un renforcement des moyens « sécuritaires » de l'État mais qu'en contrepartie, «l'effort» demandé aux autres services de l'Etat risque d'être plus important, en plus des 21 milliards déjà prévus pour 2015. On ne peut que déplorer que les pouvoirs publics n'aient pas intégré l'idée que la DGFIP pouvait jouer un rôle majeur dans la lutte contre la délinquance financière... Quelles conséquences sur les moyens budgétaires de la DNEF ?

La question de l'orientation, des moyens et de l'évolution de la détection et de la lutte contre la fraude fiscale demeure plus que jamais à l'ordre du jour.

Au-delà, les contentieux demeurent nombreux :

- sur les régimes indemnitaires : non seulement l'unification des régimes indemnitaires fait des «perdants» mais en outre, les pouvoirs publics n'offrent aucune perspective. Pire, la DG souhaite mettre en œuvre une «prime de restructuration» ponctuelle en lieu et place de la prime d'intéressement collective alors qu'une revalorisation de l'IMT de 150 euros nets s'impose.
- sur les promotions internes, le plan envisagé par le ministère constitue un massacre : les transformations de C en B et de B en A seraient divisées par 6 depuis 2012 !
- sur les frais de déplacement, aucune revalorisation n'est envisagée : de fait, les agents paient pour travailler !

Ces points constituent autant d'urgences pour Solidaires Finances Publiques.

Et ce n'est pas la visite de Bruno Parent à la DNEF qui va nous rassurer !

Cette visite était pour nous l'occasion d'interpeller le DG sur un certain nombre de points qui constituent autant d'attentes des agents de la DNEF.

Suite à nos interventions le DG nous a apporté des éléments. Sans s'attendre à des annonces fracassantes, nous aurions pu espérer un discours moins évasif et des avancées plus concrètes.

Les enjeux abordés dans le cadre de ce CTL s'inscrivent pleinement dans ce contexte.

Concernant la formation professionnelle, lors du dernier groupe de travail, la DG a proposé de mettre en place un parcours triennal de formation dans la sphère du contrôle fiscal.

Visiblement, la DG constate que la formation initiale, qui était considérée comme la meilleure formation fiscaliste en France d'après M. Sivieude « n'est plus ce qu'elle était »

Il est vrai que les agents ne sont plus suffisamment formés, notamment au contrôle fiscal ni à la recherche et ce n'est pas l'e-formation qui va résoudre le problème.

Il était évident que la fusion allait aboutir à modifier en profondeur la formation initiale : l'ajout de nouvelles matières ne pouvait qu'aboutir à en alléger d'autres puisqu'il n'a pas été choisi d'allonger la durée de la scolarité.

Ainsi les craintes que nous avons exprimées à l'époque sont malheureusement avérées, et ce au détriment des agents et des missions.

Il est nécessaire de voir conservé un équilibre entre formation initiale commune et formation spécifique au contrôle fiscal, même si à l'évidence la question de la formation continue technique et approfondie est posée.

Pour dégager véritablement du temps à la formation, il faut selon nous une révolution culturelle visant à changer profondément le mode de management actuel, trop orienté vers la gestion statistique, faute de quoi les nouveaux outils (le livret formation) constitueront des contraintes supplémentaires au risque de ne pas être suffisamment efficace.

Sur le tutorat, une de nos revendications avance : nous demandons effectivement depuis longtemps que le temps consacré par les tuteurs dans un service soit pris en compte dans la détermination de leurs propres objectifs. M. Sivieude nous a répondu lors du dernier GT qu'il acceptait d'écrire dans une note à destination des directions que ce tutorat doit aboutir à une décharge de service pour les tuteurs. Nous attendons de la DNEF qu'elle anticipe et tienne véritablement compte du tutorat dans la détermination des objectifs.

Sur le L 16 B, nous avons insisté pour dire que cette procédure ne devait pas disparaître. Le directeur général a souhaité nous rassurer sur son avenir et nous a dit qu'il était preneur de propositions d'améliorations.

Les agents de la DNEF ont formulé des propositions lors d'un groupe de travail sur le sujet. Nous vous demandons les conclusions de ce groupe de travail.

En tout état de cause, les agents demandent que ces propositions soient examinées attentivement et entendues.

Au sujet de la nouvelle stratégie de vérification et pénale des réseaux carrouselistes.

Il est encore rappelé dans les documents de travail fournis que la DNEF serait le coordinateur de la lutte anti-carrousel au niveau national ..que dire si ce n'est que c'est encore de l'affichage ? La note de 2008 qui allait dans ce sens n'a jamais changé le cours des choses.

Nous l'avons rappelé au DG : alors que la fraude carrousel TVA coûte chaque année plusieurs dizaines de milliards d'euros, les services de la DNEF en charge de leur lutte sont démobilisés et se sentent un peu seuls dans leurs missions.

La BNI 1 en charge de cette fraude est trop réduite à faire de l'affichage en faisant des articles 40 et des suspensions de numéro de TVA : même si c'est un travail qui doit être fait, ce ne doit pas être au détriment de la recherche de terrain, de l'expertise et de la programmation. Elle ne programme plus de sociétés taxis.

Nous partageons le diagnostic de la direction sur certains points (peu de recouvrement, solidarité de paiement trop complexe) mais pas sur le traitement appliqué.

La collaboration avec le Parquet National Financier est un bon point mais nous avons des questions sur la stratégie : Quid du temps pénal différent du temps fiscal ? Quid des dossiers non retenus par le Parquet ? Quid du contrôle fiscal dit classique ?

Depuis des années, nous demandons plus de moyens législatifs et juridiques pour lutter contre la fraude carrousel. Nous ne les avons jamais eus !

Or, aujourd'hui on s'aperçoit que le seul service disposant de ces moyens et ayant une compétence en escroquerie à la TVA est le SNDJ.

Ainsi, sans être des oiseaux de mauvais augure, il ne faudrait pas que la DNEF perde un de ses cœurs de métier au profit d'autres services.

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES, s'appuyant notamment sur l'ensemble des services

travaillant sur ce sujet est porteur de propositions : nous les avons remises au DG ainsi qu'à Olivier Sivieude. Nous espérons en avoir un retour.

Il est effarant d'entendre dire par un Directeur Général que le contrôle fiscal ne sert à rien s'il n'y a rien à recouvrer et que l'on n'était pas là pour évaluer le montant de la fraude. Le contrôle fiscal n'a pas que pour seul but le côté budgétaire, il faut aussi dissuader ! Et nous avons entendu dire dans cette enceinte que la surveillance de la fraude et des réseaux était une mission de la DNEF.

On peut toujours casser le thermomètre pour faire croire que le malade n'est plus malade, qu'il n'y a plus de carrousels en France, mais vous ne pouvez pas ignorer que ce n'est pas un vrai traitement qui est proposé.

Sur la non vérification des sociétés taxis, nous n'avons d'ailleurs toujours aucune réponse sur nos craintes :

- Quid du risque juridique si nous n'appliquons pas l'article 283-3 du C.G.I. ?
- Quid de la stratégie sur les réseaux où les sociétés taxis ont plusieurs clients ? Chaque vérificateur des sociétés clientes devra t-il faire les mêmes démarches pour démontrer la fraude ?

Nous voulons une note de la DG ou de la direction sur ce sujet nous indiquant clairement que nous ne devons plus vérifier les sociétés taxis.

Toutes nos demandes sur la tenue d'un groupe de travail sur ce sujet à la DNEF ont obtenu une réponse négative de votre part.

Pourquoi ne voulez vous pas donner la parole aux vrais techniciens, aux personnes sur le terrain ?

Nous ne le rappellerons jamais assez, la refonte des régimes indemnitaires laissera des traces dans les services : malgré l'engagement de ne pas faire de perdants lors de la refonte des régimes indemnitaires, cette promesse n'a pas été tenue, et les agents sont d'autant plus amers qu'elle l'a été pour les cadres supérieurs.

Les agents constatent tous des pertes de pouvoir d'achat notamment du fait de la non compensation des prélèvements sociaux alors que la DG s'y était engagée. Nous vous rappellerons encore cet engagement pris au CTR du 20 mai 2014 : Solidaire Finances Publiques continue de demander la compensation des IFDD à hauteur de 108 % et la compensation de l'assujettissement à l'impôt sur le revenu.

Les agents des BII réclament la compensation à l'euro près de leurs IFDD trimestrielles qui remplaçaient la prime du verbalisant, accordée pour reconnaître leur qualification et leurs conditions de travail spécifiques.

En outre, dans un contexte où la technicité fiscale doit s'accompagner d'une technicité informatique, nous demandons la création de postes d'informaticiens bénéficiaires des droits et garanties afférents à ces postes, en matière de régime indemnitaire informatique par exemple. Le DG a d'ailleurs pu constater qu'il y avait un consensus entre les OS et la direction sur ce point.

Les agents en ont assez des poncifs sur la nécessité de lutter contre la fraude fiscale, ils attendent du concret

Encore une fois, il est trop facile de ne pas donner les moyens de remplir nos missions pour pouvoir ensuite nous reprocher de ne pas les accomplir correctement !